MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à la Sécurité Routière

Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Paris, le 19 MARS 2021
Réf. :

Maître,

Par courrier en date du 25 janvier 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. .

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 16 et 17 septembre 2019 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est doté de cinq points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr